



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mardi 11 octobre 2022

### Bilan du Plan d'Urgence pour la Guyane : Volet sécurité et justice

**La totalité des engagements prévus dans le Plan d'urgence pour la Guyane sur la sécurité et la justice a été réalisée ou engagée.**

Suite aux mouvements sociaux de mars et avril 2017 en Guyane, l'accord final de sortie de crise entre le Gouvernement et le collectif « Pou Lagwiyan Dékolé » a été signé le 21 avril 2017. Cet accord comprend notamment le Plan d'urgence pour la Guyane (PUG) qui comprend 30 mesures valorisées à 1,086 milliard d'euros, qui concerne exclusivement des engagements de l'État<sup>1</sup>.

Le premier volet du Plan d'urgence pour la Guyane concernant les mesures de sécurité/justice comprend 10 mesures dont 6 portent sur le renforcement et l'organisation des forces de sécurité, 3 mesures portent sur la création de nouvelles infrastructures judiciaires et 1 sur la coopération avec les États voisins en matière de sécurité/justice. **Le bilan à date montre que la totalité des 10 engagements a été tenue.**

Ainsi, concernant les **mesures en matière de sécurité** : un état-major de sécurité a été créé, deux portiques à ondes millimétriques contre les mules à l'aéroport ont été installés, des barrages mobiles ont été mis en place sur les RN1 et RN2. En outre, les effectifs de police nationale ont augmenté de +12 % entre 2017 et 2022, ceux de la gendarmerie nationale de +2 %. La construction du nouvel hôtel de police de Cayenne, non inscrit dans le Plan d'urgence pour la Guyane (mais discuté dans les ateliers thématiques), est engagée, pour un montant de 48 millions d'euros.

Forces de sécurité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol. 2017-2022
Police nationale	654	731	723	712	742	734	+12 %
Gendarmerie nationale	1103	1191	1182	1172	1125	1125	+2 %




Dans le **domaine judiciaire**, les projets de cités judiciaires à Saint-Laurent du Maroni et à Cayenne sont désormais engagés pour atteindre le stade de la consultation des marchés. Les entreprises candidates seront sélectionnées entre fin 2022 et début 2023. Les travaux commenceront entre 2024 et 2025.



La **coopération diplomatique** s'est intensifiée en s'appuyant sur de nouveaux moyens (conseillère diplomatique, officier de liaison, etc.). La visite du Garde des Sceaux en septembre 2022 a permis de signer des accords de coopération avec le Suriname, augmentant singulièrement les possibilités de coopérations face aux trafics, l'immigration irrégulière et à l'insécurité.



**Le volet justice/sécurité du plan d'urgence Guyane a représenté un investissement pour l'État d'environ 289 millions d'euros.**




<sup>1</sup> En outre, l'accord final prévoit 15 accords thématiques, comprenant au total 141 mesures engageant l'État, les collectivités territoriales et les autres signataires.

## Plan d'urgence Guyane en matière de sécurité et de justice

MESURE		MONTANT (M€)	AVANCEMENT (OCT. 2022)	SITUATION AU 1ER OCTOBRE 2022
1	<b>Création d'un état-major de sécurité, sous l'autorité du préfet</b>			<p>Les États-majors de sécurité (EMS) étaient déjà existants en 2015. Aussi depuis 2017, hormis l'année 2020 où pratiquement toutes les réunions ont été suspendues, 2 EMS se sont réunis par an, le dernier le 10/11/2021.</p> <p>En plus de nombreuses actions et décisions prises à l'issue de ces EMS, un plan de lutte contre les bandes a été signé en avril 2021.</p>
2	<b>Installation d'un escadron de gendarmes mobiles basé en Guyane</b>	18,5 M€		<p>La Guyane a été renforcée à partir de 2018 avec un effectif cible de 7 escadrons. L'effectif a été atteint en 2019, 2020 et début 2021.</p> <p>Un escadron est parti fin 2021 pour la Nouvelle-Calédonie (référendum sur l'indépendance du 12 décembre 2021) puis un autre en renfort pour la Guadeloupe.</p> <p>En septembre 2022, la demande d'un escadron de gendarmerie supplémentaire, soit 4 pelotons, a été faite et acceptée par le ministre de l'intérieur dans le cadre du dispositif de gendarmerie SERVAL. Fin septembre, le ministre de l'intérieur annonce le retour du 7<sup>e</sup> escadron en Guyane.</p>
3	<b>Renfort de 50 gendarmes et policiers en 2017 puis 90 gendarmes supplémentaires entre 2018 et 2020. Augmentation de 50% du nombre de réservistes (200 à 300), favorisant en outre l'emploi local et la formation.</b>	9,6 M€		<p>Globalement, les effectifs de la police nationale ont fortement augmenté depuis 2017. Ils sont passés en 2017 de 654 policiers à 742 en 2021 puis 734 en 2022. Au premier septembre 2022, l'effectif global de la DTPN s'élève à 751 fonctionnaires. Ainsi, entre 2017 et 2022, les effectifs de la police nationale en Guyane ont augmenté de 97 ETP.</p> <p>Les effectifs de la gendarmerie ont également été augmentés. Dès 2017, 11 gendarmes supplémentaires ont renforcé les personnels déjà présents. Entre 2017 et 2022, les effectifs de la gendarmerie en Guyane (Gendarmerie de Guyane (+83) + Gendarmerie mobile (-61)) ont augmenté de 22 ETP.</p> <p>En complément, le nombre de réservistes s'élève au 28/08/2022 à 333 dont 241 au titre de la réserve opérationnelle de 1er niveau.</p>

MESURE		MONTANT (M€)	AVANCEMENT (OCT. 2022)	SITUATION AU 1ER OCTOBRE 2022
4	<b>Entrée de la ZSP dans sa phase opérationnelle (zone de sécurité prioritaire) de Saint-Laurent-du-Maroni.</b>			<p>La zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Saint-Laurent-du-Maroni est entrée dans sa phase opérationnelle. Créée fin 2017, elle a reçu dès 2018 le renfort de 4 pelotons d'un escadron de gendarmerie mobile (EGM) pour obtenir rapidement des résultats probants.</p> <p>En 2022, deux pelotons sont employés sur la ZSP, le 3ème est réparti au sein des unités de la compagnie (CGD), et le dernier peloton a été rebasculé sur le point de contrôle routier d'Iracoubo (CGD Kourou). Par ailleurs, 21 sous-officiers de gendarmerie supplémentaires ont été affectés à l'été 2018 dans des unités engagées dans cette zone. Enfin la commune de Saint-Laurent du Maroni est couverte par un contrat de sécurité intégrée depuis le 11 juillet 2022</p> <p>Deux autres ZSP ont été créées : la ZSP mixte de l'île de Cayenne qui regroupe les quartiers du centre-ville de Cayenne et le Mont Lucas, ainsi que les communes de Matoury et de Remire-Montjoly et la ZSP de Kourou.</p>
5	<b>Installation d'un échographe à l'aéroport Félix Éboué</b>			<p>Un échographe a été livré en 2017 à l'aéroport Félix Éboué afin de lutter contre le trafic de drogue et notamment le phénomène des « mules » et les personnels médicaux ont été formés. La décision d'exploitation de l'échographe a été suspendue, faute de local dédié, d'affectation d'un personnel médical à sa mise en œuvre et du fait d'une procédure (acte médical) qui nécessite l'accord du voyageur.</p> <p>En mai 2020, deux portiques à ondes millimétriques (ondes qui rebondissent sur la peau) et permettant de détecter si les voyageurs transportent sur eux de la drogue ont été mis en fonction. Du fait de la crise Covid et des restrictions relatives aux voyages, ces portiques ont été utilisés à partir du mois de septembre 2020. Ils permettent de détecter si les voyageurs transportent de la drogue ou tout autre objet interdit sur eux.</p> <p>Saisies de drogue par les Douanes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 : 917 kg en 556 constatations</li> <li>• 2021 : 1,491 tonnes de cocaïne en 646 constatations</li> <li>• 2022 : 966 kg</li> </ul> <p>En complément des actions de contrôles quotidiennes, des opérations ponctuelles, visant le filtrage de l'intégralité des voyageurs (opérations 100%), sont mises en œuvre à l'aéroport Félix Éboué permettant d'importantes saisies de drogues.</p>

MESURE		MONTANT (M€)	AVANCEMENT (OCT. 2022)	SITUATION AU 1ER OCTOBRE 2022
6	<b>Mise en place de barrages mobiles sur les RN 1 et RN 2</b>			<p>2 points de contrôle 24h/24 et 7j/7 (Régina et Iracoubo) sont en place et obtiennent de forts résultats. Des patrouilles complètent le dispositif sur les voies de contournement potentielles.</p> <p>Concernant la mise en place de barrages mobiles sur les RN 1 et RN 2, 8 postes de contrôles routiers volants (PCR-V) par mois, soit un par semaine sur chacun des axes, ont été mis en place.</p> <p>Par ailleurs, la gendarmerie complète le dispositif par des contrôles renforcés et aléatoires des flux en ZGN.</p>
7	<b>Mobilisation immédiate du réseau diplomatique français pour relancer la coopération avec les pays voisins en matière de sécurité et de justice, notamment pour permettre la réadmission des étrangers condamnés dans leur pays.</b>			<p>La mobilisation immédiate du réseau diplomatique français pour relancer la coopération avec les pays voisins en matière de sécurité et de justice, notamment pour permettre la réadmission des étrangers condamnés dans leur pays, a également été réalisée comme en témoignent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nomination d'une conseillère diplomatique auprès du Préfet dès le 15 septembre 2018.</li> <li>- L'affectation d'un officier de liaison de la Gendarmerie dédié aux relations policières avec le Suriname et le Guyana le 1er septembre 2018.</li> <li>- La Coopération franco-brésilienne avec CCP St Georges</li> <li>- pour le Suriname, création d'un poste d'ASI auprès de l'ambassadeur de France qui devrait être pourvu début 2023 (annonce Assises de la sécurité).</li> </ul> <p>Plusieurs avancées ont été obtenues en matière de coopération avec le Suriname lors de la visite du Garde des Sceaux le 29 septembre dernier : l'accord de coopération transfrontalière police a été ratifié avec le Suriname. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et donne un cadre légal à la coopération transfrontalière, offrant la possibilité pour les forces de sécurité de travailler sur territoire de l'autre. En outre, l'accord avec le Suriname sur la coopération judiciaire a fait l'objet d'un avenant renforçant les possibilités d'échanges de détenus.</p>

MESURE		MONTANT (M€)	AVANCEMENT (OCT. 2022)	SITUATION AU 1ER OCTOBRE 2022
8	<b>Création d'un tribunal de grande instance à Saint-Laurent-du-Maroni</b>	50 M€		<p>Pour l'Ouest guyanais, sont reprogrammés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un palais de justice (100 postes de travail)</li> <li>• Un établissement pénitentiaire de 505 places</li> <li>• Des services pénitentiaires d'insertion et de probation</li> </ul> <p>L'opération de palais de justice est actuellement en cours de consultation dans le cadre d'un marché global de performance (MGP). Un dialogue compétitif se tiendra fin 2022 avec les groupements candidats. La notification du marché sera réalisée au premier trimestre 2023 pour un démarrage des travaux au premier semestre 2024. Le tribunal de grande instance sera livré en 2027.</p>
9	<b>Construction d'une cité judiciaire à Cayenne</b>	100 M€		<p>Une cité judiciaire sera créée à Cayenne sur le site « Rebard » pour accueillir toutes les juridictions de première instance de Cayenne. L'opération est actuellement en cours de consultation dans le cadre d'un marché global de performance (MGP). Le dialogue compétitif démarre en octobre 2022. La notification du marché est prévue pour le premier semestre 2024 pour un démarrage des travaux au premier semestre 2025 et une livraison en 2027.</p>
10	<b>Construction d'un établissement pénitentiaire à Saint-Laurent du Maroni</b>	111 M€		<p>Le centre pénitentiaire de Saint-Laurent du Maroni prévoyant 505 places nominales est en cours de réalisation. L'opération est actuellement en cours de consultation dans le cadre d'un marché global de performance (MGP). Un dialogue compétitif se tiendra fin 2022 avec les groupements candidats. La notification du marché sera réalisée au premier trimestre 2023 pour un démarrage des travaux au premier semestre 2024. Le centre pénitentiaire sera livré en 2027.</p>

### Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

[communication@guyane.pref.gouv.fr](mailto:communication@guyane.pref.gouv.fr)

[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)